



Mariage sous séparation de biens

Par **madison23**, le **27/02/2009** à **05:00**

Bonjour, rnrnrnmonsieur X est hospitalisé pour une raison indéterminée rnrnrnmonsieur X est marié à madame Y par contrat de séparation de biens rnrnla résidence principale du couple a été achetée par monsieur avant le mariage rnrnrnmonsieur X et madame Y n'ont pas de compte conjoint rnrnvoici ma question : rnrn madame Y refuse de prendre en charge les factures pour les dépenses liées au logement qu'elle habite telles que EDF téléphone eau etc... rnrnrnqui règle les factures !!!!? rnrnmerci

Par **Paula**, le **27/02/2009** à **10:14**

Bonjour, rnrnrnIl faudrait que Madame ait une procuration de signature sur le compte de Monsieur pour payer les factures. Ou alors, apportez le carnet de chèques à Monsieur, à l'hôpital, pour qu'il signe lui-même et règle les factures. rnrnrnCordialement